

Contribution des élus d'Ouverture & Indépendance dans le cadre du projet d'Université de Lille

Lors de l'Assemblée Académique du 14 février, la présentation par les élus de la liste Ouverture & Indépendance (représentée dans les trois conseils centraux de l'Université Lille 1) d'**une contribution qui décrivait des objectifs précis et intégrait plusieurs propositions concrètes visant à faire avancer le projet de création d'une Université de Lille (UdL)** a suscité, en séance, des interrogations par des collègues qui souhaitaient notamment que des précisions soient apportées sur **le processus de création de l'UdL et sur le mode de fonctionnement transitoire des établissements qui la constitueront.**

Cette deuxième contribution est donc focalisée sur la description de la période de transition nécessaire pour aboutir à la création d'une Université de Lille qui corresponde à **une réelle synergie entre les établissements impliqués et non pas à un pur élément de communication.** Ce document détaille **les propositions des élus O&I en terme de méthode de fonctionnement** durant la prochaine mandature dans l'objectif d'aboutir à la création de l'Université de Lille à un horizon de 4 à 5 ans.

Principes fondateurs du projet d'Université de Lille

- Les élus d'O&I considèrent que **l'engagement pris lors du dépôt du Plan Campus est celui qui doit être prioritairement mis en œuvre¹,**
- Les élus d'O&I ne conçoivent pas le projet d'Université de Lille en terme de recentrage sur une supposée « excellence » lilloise, mais au contraire comme **un catalyseur permettant d'associer les autres établissements publics (universités et écoles) de la région sur des objectifs ciblés.**
- Notre principale préoccupation est d'**exploiter au maximum les structures existantes en renforçant leur articulation.** Pour cela nous proposons d'**ajuster nos pratiques pour aboutir rapidement à une étroite coordination des trois universités lilloises.**

Le reste du document décline ces principes en propositions pratiques pensées dans un soucis de **réalisme et crédibilité** pour aboutir à la création d'une réelle « Université de Lille ».

¹ Le Plan Campus prônait la création de l'Université de Lille par fédération des 3 universités lilloises.

Objectif à l'issue de la phase de transition

Les élus O&I considèrent qu'il est crucial pour notre région d'aboutir à la création d'une Université de Lille qui regrouperait les 3 universités lilloises et intégrerait les écoles publiques qui le souhaitent. Nous privilégions la construction d'une entité qui bénéficierait à terme d'un statut d'Université (EPCSP et non un EPCS ou un Grand Etablissement), au sein de laquelle seraient coordonnées **des composantes** (laboratoires, écoles, instituts, UFR ou autre ...) **conservant chacune une autonomie de fonctionnement mais dont les orientations stratégiques seraient débattues et déterminées au niveau des conseils centraux.**

Ceci nécessite en amont une réflexion sur la question de la structuration interne de l'Université de Lille, en particulier pour préciser les différents types de composantes qui pourraient la constituer ainsi que leur nécessaire articulation. Les idées de *collegium* ou de *cluster* sont parfois évoquées sans être réellement explicitées. Quoiqu'il en soit, il semble difficile de se satisfaire du *status quo* actuel où les UFR n'ont plus réellement de R et où les laboratoires ont de plus en plus de difficultés à se définir et à suivre une réelle politique scientifique, contraints de répondre à d'incessants appels à projets.

Les instances de concertation et de décision durant la phase transitoire

Les établissements organisent leur vie institutionnelle autour **d'instances de concertation, d'instances de décision et d'équipes de direction**. Les modalités varient d'un établissement à l'autre, mais les principes généraux sont à peu près similaires. Nous concentrerons notre présentation sur les instances présentes dans les universités car nous considérons que leur regroupement constitue la priorité. Il ne s'agit pas ici d'exclure les écoles du projet, mais bien de leur permettre de participer activement à la structuration de l'UdL durant la période transitoire.

Nous considérons qu'à terme, dans l'Université de Lille, les écoles doivent bénéficier **du statut de composantes dérogatoires dotées d'une autonomie forte**, au même titre que les IUT ou IAE (article 33 de la loi Savary). Ce statut leur permettra de conserver la gestion de leur budget, de leurs personnels, de disposer d'une marge de manœuvre dans la définition de leurs objectifs notamment pour rester membres de réseaux nationaux ou internationaux, de conserver des services administratifs propres, fonctionnant en bonne articulation avec les services centraux, tout cela dans le cadre d'une politique définie globalement par l'Université.

Les différents niveaux de construction d'élément politiques

Le fonctionnement des universités, avec les conseils centraux, est pour nous essentiel et doit être renforcé dans le cadre de l'Université de Lille. L'organisation de nos établissements repose sur une équipe de direction qui constitue l'élément moteur de la gestion

courante et du choix des thèmes prioritaires à traiter. Les équipes de direction sont composées **du responsable de la structure** (Président ou Directeur) **et d'un ensemble d'adjoints directs** dont les titres peuvent varier selon le cas (Vice-Président, Directeur Adjoint, Chargé de mission ...) qui assurent une mission clairement identifiée (formation, recherche, valorisation, relations internationales, relations économiques, vie étudiante, personnels ...).

L'équipe de direction sollicite **différentes instances de concertation** en fonction de la nature des sujets à traiter. Ces instances sont constituées de représentants des personnels et des étudiants, la collégialité étant l'un des fondements de l'enseignement supérieur public en France, ainsi que de personnalités extérieures. Pour les universités, les instances de concertation sont :

- le [Conseil de Etudes la Vie Universitaire](#) (CEVU), pour les aspects en lien avec l'organisation et la nature des formations et de la vie étudiante,
- le [Conseil Scientifique](#) (CS), pour les aspects touchant à la recherche et la valorisation,
- le [Comité Technique](#) (CT), pour les sujets touchant à l'organisation du travail et aux conditions de travail des personnels,
- le [Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail](#) (CHS ou CHSCT), pour les questions de santé et de sécurité au travail.

Finalement, l'équipe de direction fait valider ses choix politiques par une instance de décision, le [Conseil d'Administration](#) (CA), constitué majoritairement d'élus du personnel et des étudiants, mais incluant également des personnalités extérieures.

La procédure de prise de décision standard est la suivante : l'équipe de direction définit un cadre de réflexion et élabore une proposition initiale, laquelle est étudiée, discutée, amendée au sein des instances de concertation avant d'être validée (ou rejetée, ou modifiée) par l'instance de décision.

Nous souhaitons faire ces rappels car sous la pression des appels à projets du PIA, **un certain nombre de décisions cruciales pour nos universités ont totalement fait l'impasse sur ce processus** garantissant une concertation élargie. Les élus O&I rappellent leur attachement à ce mode de fonctionnement démocratique qui à l'avantage d'assurer la mise en œuvre des décisions prises par leur direction et par les principaux intéressés que sont les personnels et étudiants. **Nous nous opposerons à tout autre mode de décision qui affaiblirait la concertation et la validation par les élus, voire à leur remplacement par des personnes désignées** sous prétexte d'une meilleure efficacité.

Bien que le processus général de décision nous est commun, sa mise en œuvre présente d'importantes différences, qui relèvent souvent de différences de culture d'établissement. **Il est donc important durant la phase de transition de faire converger nos pratiques pour nous accorder sur une procédure collégiale partagée et acceptée par tous.** C'est pour satisfaire cet objectif que nous effectuons une proposition d'organisation durant la phase de transition qui pourra nous amener à un fonctionnement en meilleure coordination.

Les instances de décision et concertation de l'UdL pour la phase de transition

Le projet d'Université de Lille a ajouté une instance supplémentaire : l'Assemblée Académique. Initialement, les directions souhaitaient que cette assemblée soit un regroupement de sous-ensemble des Conseils d'Administration des universités et de représentants des écoles. Les élus des CA, particulièrement à Lille 1, se sont battus pour que l'Assemblée Académique soit le regroupement pur et simple des 3 CA et de représentants des écoles. La raison fondamentale de cette volonté est de **conserver la diversité d'opinion présente dans les CA et de ne pas réduire drastiquement leur représentativité en procédant par des désignations** par les directions ou même des élections qui sont biaisées par les règles de majorité sur les collèges des personnels enseignants-chercheurs et la faible présence des personnels BIATOS.

Le rôle actuel de l'Assemblée Académique est d'être le lieu d'échanges directs entre les élus et les directions ainsi que de mesurer la progression des échanges au sein des groupes de travail. La volonté des directions est aussi de présenter lors de la dernière Assemblée Académique une « feuille de route » qui serait validée par un vote, pour être transmise ensuite aux directions qui prendront le relais après le renouvellement des conseils centraux des établissements.

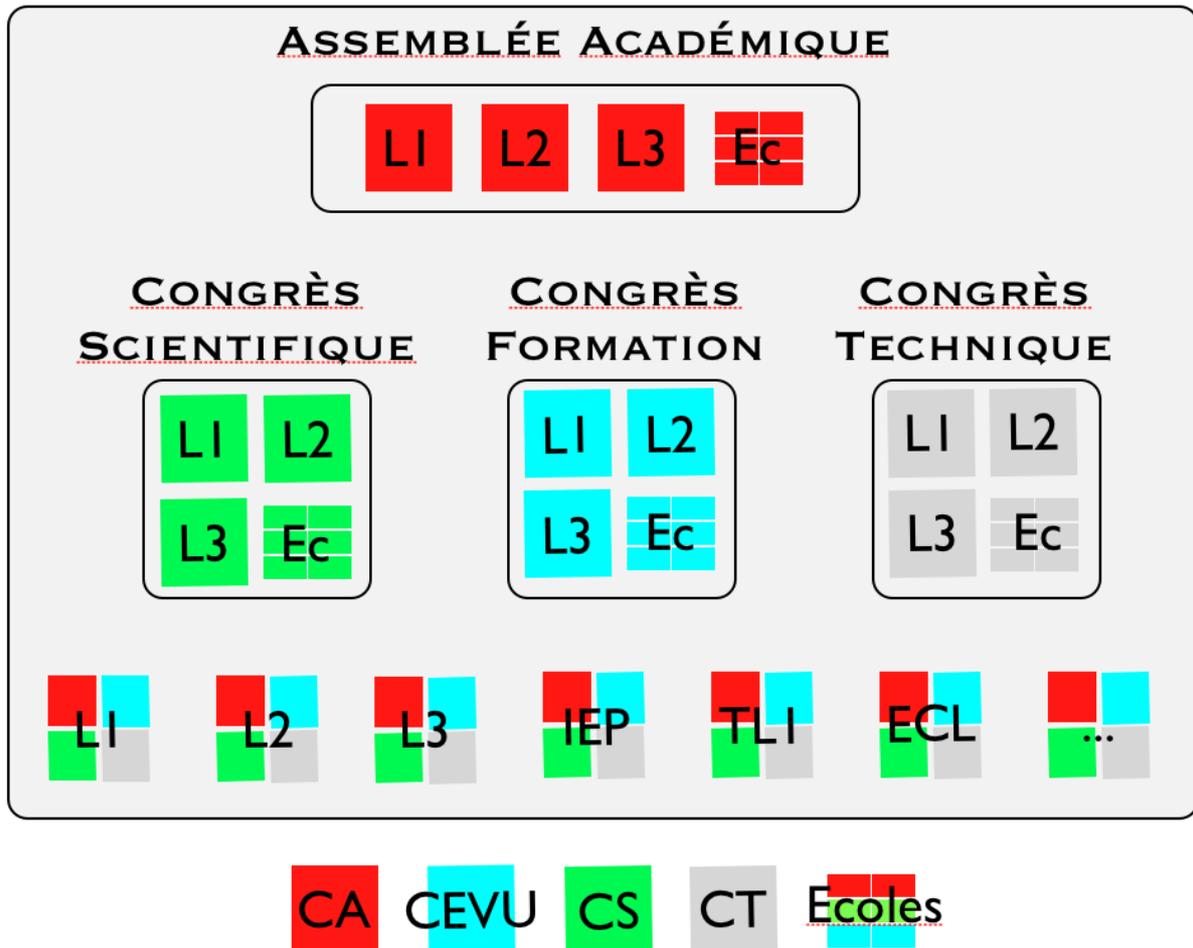
La première de nos propositions consiste à **pérenniser l'Assemblée Académique en la transformant en instance de décision et à lui associer trois autres instances de concertation portant sur la recherche, la formation et les conditions de travail**. Ainsi, nous souhaitons que des congrès thématiques soient institués par regroupement des conseils et commissions existants dans les établissements. L'Université de Lille dans la phase de transition fonctionnerait ainsi avec trois niveaux :

- **les instances actuelles**, c'est-à-dire le CA, le CEVU, le CS et le CT, ou les conseils des écoles, pour les décisions n'affectant que l'établissement (ou le site),
- **les congrès thématiques**, c'est-à-dire le congrès recherche, le congrès formation et le congrès technique, par regroupement des instances des sites (les 3 CEVU + des représentants des écoles, pour le congrès « formation », idem pour le congrès « recherche » et le congrès « technique ») avec des représentants des écoles issus de leurs instances, pour les décisions concernant plusieurs sites,
- **l'Assemblée Académique** (le regroupement des 3 CA des universités + des représentants des écoles) pour les éléments de décision stratégiques, notamment les cas pour lesquels la coordination n'aurait pu se faire au niveau des congrès thématiques.

Le schéma d'organisation que nous proposons repose donc sur **l'articulation et le regroupement des instances de concertation et de décision existantes**. L'objectif n'est cependant pas de réunir tout le monde, tout le temps. Les décisions concernant un site doivent être traitées au niveau de ses conseils. Les décisions touchant à plusieurs sites sont abordées au niveau des congrès thématiques (recherche, formation ou technique) et lors de décisions stratégiques ou lorsqu'il y a nécessité de trancher un conflit, l'Assemblée Académique est convoquée.

OUVERTURE & INDÉPENDANCE (ASSEMBLÉE ACADÉMIQUE DU 13 MARS 2012)

Il est aussi important que des représentants des écoles soient invités de manière permanente dans les CA, CEVU et CS des 3 universités pour que les échanges entre universités et écoles soient plus nourris et permettent une convergence plus rapide.



Définition des acronymes présents dans l'illustration ci-dessus :

l'Université Lille 1 (**L1**), l'Université Lille 2 (**L2**), l'Université Lille 3 (**L3**) et six écoles : l'Ecole Centrale Lille (**EC**), l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille (**ENSCL**), l'Ecole Supérieure de Journalisme (**ESJ**), l'Ecole Nationale Supérieure des arts et Industries Textiles (**ENSAIT**), l'Institut d'Etudes Politiques (**IEP**), TELECOM Lille 1 (**TL1**).

Pour avancer concrètement sur des sujets de périmètre restreint, **des commissions pourraient être mises en place** au niveau des congrès ou de l'Assemblée Académique en respectant une constitution **basée sur les représentations des conseils** à l'image du fonctionnement des commissions à Lille 1. En effet, à Lille 1, les participants aux commissions (des statuts, des finances, de l'aménagement du campus ...) sont désignés par les listes élues dans les conseils centraux, sur la base d'un représentant par collège. Cela peut sembler « lourd » car impliquant trop de personnes, mais l'expérience montre qu'il n'y a jamais trop de participants présents lors des réunions des commissions.

Un rythme organisationnel réglé sur celui des Assemblée Académiques

Pour que les établissements accordent leurs pratiques et leurs modes de fonctionnement, tout en poursuivant la gestion courante de leur mission, **nous proposons que le calendrier institutionnel de tous les participants soit réglé sur celui de l'Assemblée Académique.** Tous les ans, 3 réunions de l'Assemblée Académique sont prévues ainsi que les grandes lignes de leur ordre du jour, ce qui permet de programmer aussi bien les réunions des congrès thématiques en amont que les réunions des instances des différents sites. **Cette synchronisation des calendriers constituerait un premier acte politique fort.** En plus de sa portée symbolique, la synchronisation obligerait chaque établissement à intégrer les préoccupations des autres établissements en amont des réunions multi-site (congrès et assemblée académique).

Ci-dessous, un exemple de calendrier qui pourrait être envisagé, avec les temps forts au niveau des instances de concertation et de décision de l'Université de Lille, et où les réunions des conseils de chacun des établissements viendraient s'intercaler :

| | | | | | | | | | |
|-------|------|---------|------------|-------|---------|------------|------|---------|------------|
| Sept. | Oct. | Nov. | Déc. AA | Janv. | Fév. | Mar. AA | Avr. | Mai | Juin AA |
| | | Congrès | | | Congrès | | | Congrès | |

Il est clair que cette organisation nécessite **une implication forte de la part des élus des établissements, ainsi qu'une réelle confiance entre les directions.** Ces conditions sont indispensables pour que toutes les réunions puissent être organisées dans de bonnes conditions, c'est-à-dire en disposant suffisamment en amont des éléments qui seront discutés.

Les deux conditions d'implication et de confiance sont un préalable nécessaire à la réussite du projet d'Université de Lille.